

Université

de Strasbourg

SCHEMA DIRECTEUR PLURIANNUEL HANDICAP

2016-2020



Préambule

Un cadre national général

L'article 20 de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoit que « *les établissements d'enseignement supérieur inscrivent les étudiants handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant, dans le cadre des dispositions réglementant leur accès au même titre que les autres étudiants, et assurent leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études* »¹

L'article 2 de la charte Université-Handicap signée en 2012² précise que : « *chaque établissement élabore sa politique en matière de handicap et en définit les axes stratégiques. Cette politique est déclinée sous forme d'un schéma directeur pluriannuel adopté en conseil d'administration. Le schéma directeur couvre l'ensemble des domaines concernés par le handicap (étudiant-e-s, personnels, formation et recherche, accessibilité). Il présente les priorités stratégiques retenues par les établissements, au regard des obligations fixées par la loi. Il explicite le pilotage et les modalités de mise en œuvre, décrit les actions engagées et à venir et précise le calendrier. Il est articulé avec les schémas directeurs existants*».

Un cadre local spécifique

Afin d'être au plus près des bénéficiaires, l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap à l'université ont été séparés en deux structures internes :

Le Service de la vie universitaire (SVU) - mission handicap : dédié au public étudiant

La cellule handicap (DRH) : dédiée aux personnels employés par l'université quelques soient leurs statuts.

Ces deux structures travaillent en étroite collaboration et sont porteuses du présent schéma directeur.

La mission handicap de l'Université de Strasbourg a été créée en 2009 lors de la fusion des 3 universités strasbourgeoises. Elle est une des missions du Service de la vie universitaire (SVU).

Le SVU-mission handicap s'est d'abord attaché à structurer le dispositif en se centrant essentiellement sur le volet « accueil, accompagnement et suivi des étudiants » et en mettant en place une équipe plurielle handicap ainsi que des outils de pilotage utiles à sa mission. Les années suivantes ont permis de mettre l'accent sur la construction de partenariats internes et externes, la mise en place d'un réseau de référents handicap dans les composantes, les directions et les services, la réalisation de projets et d'événements autour de la thématique du handicap ainsi que l'impulsion de la constitution d'une cellule handicap consacrée aux personnels handicapés.

La cellule handicap, pilotée par la Direction des ressources humaines de l'université, a été créée en 2011, anticipant les recommandations de la charte université-handicap de 2012 incitant à développer des politiques de ressources humaines à l'égard des personnes handicapées. La cellule handicap impulse une politique volontariste de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap.

¹ Extrait du préambule de la première charte Université-handicap signée en septembre 2007

² Entre Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), le Ministère du travail, de l'emploi et de la santé, le Ministère des cohésions sociales et de la solidarité et la Conférence des Présidents d'Université (CPU). La charte de 2012 succède à la première signée en 2007.

Les activités portées par la mission et la cellule handicap s'appuient sur diverses actions déjà réalisées, des projets en cours et des orientations stratégiques qui impliquent de multiples acteurs internes et externes à l'université.

Dans ce contexte local et en droite ligne avec les recommandations de la charte université-handicap, il a été souhaité l'élaboration d'un schéma directeur pluriannuel handicap qui soit formalisé auprès des instances de directions et conseils pour définir les perspectives stratégiques et les moyens à mobiliser dans les 5 années à venir. Le schéma directeur pluriannuel handicap s'articule avec d'autres schémas directeurs tels que le schéma directeur régional de la vie étudiante (2016-2017)³, le schéma directeur numérique (2016-2020), l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'ap) et le schéma directeur de la documentation universitaire (2013-2017).

Le schéma directeur pluriannuel handicap a été présenté pour avis dans sa première version au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) le 13 juin 2016 puis le 17 octobre 2016 dans une version corrigée après relecture des membres des différentes commissions. Il sera présenté au Conseil Académique le 7 février 2017 dans sa version aboutie pour adoption. Le schéma directeur sera adressé au Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) début 2017.

Comme tout schéma directeur ; il se dote d'un comité de pilotage et de suivi et des commissions de réflexion pour chacun des axes développés⁴.

³ Schéma 2015-2017, élaboré dans le cadre du contrat de site, adopté en conseils d'administration en décembre 2015 à l'ENSAS, en janvier 2016 à l'Unistra et en février 2016 à l'ENGEES, l'INSA et l'UHA et en lien avec les partenaires extérieurs tels que les collectivités territoriales (Ville et Eurométropole). Participation à la commission handicap avec l'Université de Haute-Alsace et les établissements associés (INSA, ENGEES, ENSAS).

⁴ Voir la constitution du comité et des commissions en annexe

Préambule		p. 2
Le handicap : l'affaire de tous		p. 6
I. 1^{er} axe : consolidation des dispositifs d'accueil et développement des processus d'accompagnement des étudiants handicapés dans l'ensemble du cursus universitaire et vers l'insertion professionnelle		p.6
I.a	<u>Etat des lieux</u>	
I.a.1	Accueil et accompagnement	p.6
I.a.2	Insertion professionnelle	p.10
I.b	<u>Les actions prioritaires inscrites au SDH</u>	p.11
I.c	<u>Commission</u>	p.15
II. 2^{ème} axe : développement de la politique de ressources humaines à l'égard des personnes handicapées		
II. a	<u>Etat des lieux</u>	p.16
II.a.1	Des actions mises en œuvre de 2011 à 2014	p.17
II.a.2	Bilan chiffré	p.18
II.a.3	Bilan de la politique de recrutement	p.18
II.b	<u>Les actions prioritaires inscrites au SDH</u>	p.20
II.c	Commission	p.24
III. 3^{ème} axe : développement de l'accessibilité des services offerts par les établissements		p.25
III. a	<u>Accessibilité numérique</u>	p.25
III.a.1	<u>Etat des lieux</u>	p.25
III.a.2	<u>Les actions prioritaires inscrites au SDH</u>	p.27
III.a.3	<u>Commission</u>	p.30
III. b	<u>Accessibilité au bâti</u>	p.30
III.b.1	<u>Etat des lieux</u>	p.30
III.b.2	<u>Les actions prioritaires inscrites au SDH</u>	p.32
III.b.3	<u>Commission</u>	p.33

**IV. 4ème axe : augmentation de la cohérence et de la lisibilité
des formations et des recherches dans le domaine du handicap** p.34

IV. a Etat des lieux p.34

IV.b Les actions prioritaires inscrites au SDH p.35

IV.c Commission p.36

Conclusion p.39

Glossaire p.40

Annexes p.42

Constitution du comité de pilotage et des commissions

Lettre de mission et cahier des charges des référents handicap

Le handicap : l'affaire de tous

Le handicap est un thème transversal qui fait partie intégrante des priorités de l'université tant pour la vie étudiante que pour les personnels.

Il s'articule autour de 4 axes stratégiques :

1. consolidation des dispositifs d'accueil et développement des processus d'accompagnement des étudiants handicapés dans l'ensemble du cursus universitaire et vers l'insertion professionnelle,
2. développement de la politique de ressources humaines à l'égard des personnes handicapées,
3. développement de l'accessibilité des services offerts par les établissements
4. augmentation de la cohérence et de la lisibilité des formations et des recherches dans le domaine du handicap.

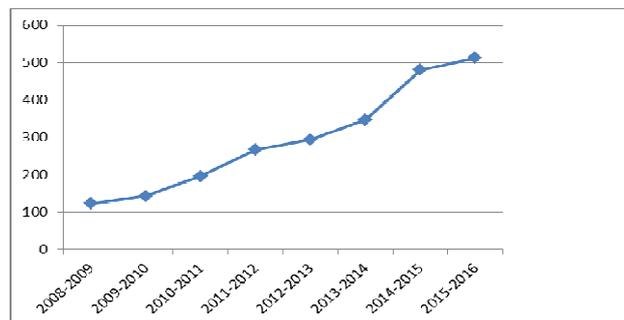
I. 1^{er} axe : consolidation des dispositifs d'accueil et développement des processus d'accompagnement des étudiants handicapés dans l'ensemble du cursus universitaire et vers l'insertion professionnelle

I. a Etat des lieux

I.a.1 Accueil et accompagnement des étudiants

Depuis sa création en 2009, le SVU-mission handicap accompagne chaque année de plus en plus d'étudiants en situation de handicap (23 % d'augmentation en moyenne par an).

**EVOLUTION DU NOMBRE
D'ETUDIANTS HANDICAPES
IDENTIFIES DEPUIS 2009
(cf : création de la mission handicap)**

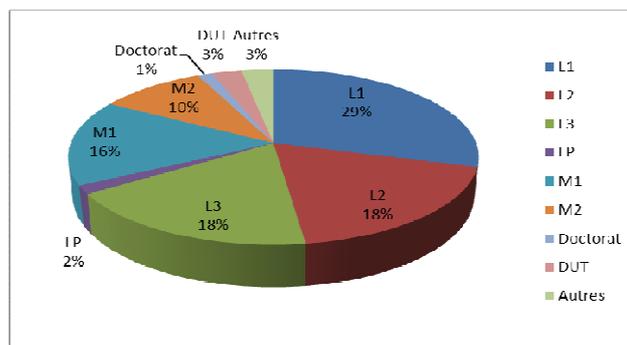


Cette augmentation est une conjugaison de la visibilité de la mission handicap dans toute l'université, mais aussi du résultat de la politique nationale d'inclusion en milieu scolaire ordinaire des jeunes en situation de handicap. L'augmentation a de fortes chances de se poursuivre dans les années à venir.

512 étudiants ont été identifiés en situation de handicap à l'Université de Strasbourg pour l'année universitaire 2015-2016 (123 en 2009). 28 d'entre eux ont une incapacité temporaire. 377 ont fait une demande d'aménagements de leur parcours de formation et/ou des examens.

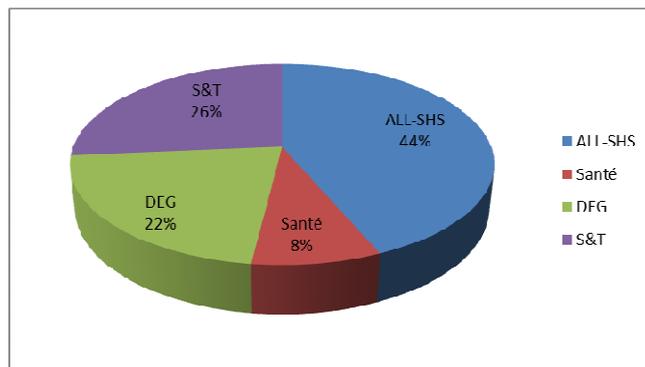
Dans le cadre du contrat de site 2013-2017, le SVU-mission handicap accompagne désormais les étudiants d'établissements hors Unistra, ceux de l'Institut national des sciences appliquées (INSA- Strasbourg), de l'École nationale supérieure d'architecture (ENSAS - Strasbourg). et de l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement (ENGEES - Strasbourg).

Répartition des étudiants handicapés par niveau d'études pour l'année 2015-2016



Répartitions des étudiants handicapés par grands domaines de formation pour l'année 2015-2016

DEG : droit, économie, gestion et sciences politiques et sociales
S&T : sciences et technologies
ALL-SHS : Arts, Lettres, Langues – Sciences Humaines et Sociales
SANTE



Les moyens de l'équipe du SVU-mission handicap

Les moyens humains

Pour assurer la qualité de service nécessaire à une approche globale et individuelle de la personne en situation de handicap, le SVU-mission handicap parfait sans cesse son organisation, ajuste ses priorités et améliore ses outils de pilotage.

L'obtention du label « Marianne »⁵ par le Service de la Vie Universitaire, permet à la mission handicap d'évaluer en continu ses pratiques et de faire progresser son dispositif, particulièrement sur le volet concernant l'accueil.

⁵ Le référentiel Marianne est un socle d'engagement en matière de qualité d'accueil du public. Il comporte 19 engagements destinés à améliorer la qualité de l'accueil et du service rendu à l'utilisateur. L'engagement n°4: « Nous facilitons l'accomplissement des démarches pour les personnes à mobilité réduite (PMR) » permet de mesurer les actions mises en œuvre sur ce volet au sein du service et de sensibiliser les autres composantes et services de l'université impliqués dans la démarche de labellisation Marianne aux conditions d'accueil des PMR.

Le SVU-mission handicap de l'Université de Strasbourg est constitué de 2 ETP (la coordinatrice et la chargée d'accueil et d'accompagnement), de deux agents à temps partiel (la chargée de mission 0,1 ETP - et l'assistante administrative - 0,6 ETP -). Pour faire face à l'augmentation régulière du nombre d'étudiants, induisant une charge de travail conséquente pour l'équipe, le SVU a intégré une vacataire à temps partiel (0,5 ETP) depuis la rentrée 2016 jusqu'en mars 2017. La pérennisation de cet emploi, mais aussi la valorisation des compétences acquises par l'agent d'accueil et d'accompagnement⁶ sont des objectifs à fixer dans le cadre du schéma directeur handicap.

Les moyens financiers

a. Budget récurrent

Le MENESR octroie une dotation aux universités pour participer au financement des aides spécifiques humaines et techniques destinées aux étudiants handicapés accompagnés par les structures handicap. Cette dotation vient en appui au budget global alloué par chaque université à sa politique handicap. « *La contribution du MENESR est dédiée à l'accompagnement des étudiants handicapés en situation de handicap durable (loi du 11 février 2005), en formation initiale. L'accompagnement des étudiants en situation de handicap temporaire relève de la politique propre de l'établissement et l'accompagnement des étudiants stagiaires de la formation continue du service dédié. En outre, ces crédits n'ont pas vocation à couvrir le coût des surveillances d'examens. En effet, le contrôle des connaissances acquises par les étudiants constitue l'une des obligations de service des enseignants chercheurs puisqu'il s'inscrit dans leurs fonctions d'enseignement (article L952-3 du code de l'éducation). Ces fonctions s'insèrent dans le cadre des missions du service public de l'enseignement supérieur (article L123-3 du code précité)*⁷

b. Budget spécifique

Afin de construire des projets liés à la sensibilisation au handicap, à l'innovation technologique, au développement de l'offre de logement, etc, le SVU-mission handicap recherche sans cesse des partenaires pour financer des projets spécifiques :

- projet photographique *envisage moi*, financé par le mécénat de la Fondation de l'Université
- journées de sensibilisation au handicap (Handivalides, Journée de l'audition), conférences par une convention avec le Crédit Agricole Alsace Vosges
- aide au logement par une convention multipartite et un financement MGEL/Fondation Unistra

Le projet Navi campus, piloté par la faculté des sciences du sport, est, quant à lui, inscrit dans une Initiative d'Excellence (IdEx).

⁶ Ces propositions vont dans le sens d'un travail engagé par l'association APACHES (Association des Professionnels de l'Accompagnement du Handicap dans l'Enseignement Supérieur) et poursuivi par un groupe de travail dédié piloté par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) du MENESR qui vise à redéfinir les compétences des professionnels de l'accompagnement dans les structures handicap des universités, à professionnaliser les référents handicap en charge de l'accompagnement des étudiants, à travers une fiche de poste qui sera inscrite dans le répertoire des métiers de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (REME).

⁷ Extrait du courrier du sous-directeur de la vie étudiante à la DGESIP le 4 mai 2016 adressé aux responsables de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants handicapés (s/c Président(e)s des universités, Recteurs (Rectrices) d'académie, chanceliers (chancelières) des universités).

Une équipe plurielle pour évaluer les besoins des étudiants

L'évaluation des besoins spécifiques des étudiants handicapés est réalisée individuellement, de façon personnalisée. La recherche de solutions adaptées se fait avec l'étudiant, en lien avec l'**équipe plurielle handicap**, composée de toutes personnes qualifiées pour apporter une expertise sur une situation donnée : le SUMPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé), le CAMUS (Centre d'Accueil Médico-psychologique de l'Université de Strasbourg), les référents handicap, les équipes pédagogiques et administratives des composantes concernées, la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) du Bas-Rhin⁸, le Rectorat, le CROUS, etc.

Les partenaires internes

Le SUMPS et le CAMUS sont des partenaires internes privilégiés. Les médecins de ces services sont agréés par la CDAPH (Commission Départementale de l'Autonomie des Personnes Handicapées) qui siège au sein de la MDPH. Ils sont donc habilités à émettre un avis médical au vu des préconisations effectuées suite à l'évaluation des besoins de l'étudiant. L'approche plurielle et concertée d'une situation permet d'aboutir à la rédaction d'un arrêté de décision signé par le responsable de la composante au sein de laquelle est inscrit l'étudiant. La composante s'engage ainsi à mettre en place les aménagements prescrits.

Le réseau des **78 référents handicap**⁹ de l'établissement au sein des composantes, services et directions de l'université réalise un travail de relai de proximité indispensable et efficace (participation aux réunions d'évaluation, information et sensibilisation auprès des étudiants, des collègues, gestion au quotidien des situations, suivi des aménagements, participation aux projets et événements,...). Des rencontres avec les membres du réseau, deux fois par an, permettent de dresser un bilan du dispositif à mi étape et en fin d'année, d'ajuster les fonctionnements si nécessaire et d'impulser de nouveaux projets. Les rencontres sont également des périodes formatives durant lesquelles des personnes ressources interviennent sur une thématique précise (Centre de ressources autisme, orthophoniste, psychiatre, associations DYS, etc).

Les partenaires externes

Les relations entretenues entre le SVU-mission handicap, le Rectorat et la Direction académique des services de l'éducation nationale du Bas-Rhin (DASEN) favorisent la continuité entre le secondaire et le supérieur. La participation du SVU-mission handicap aux réunions des enseignants référents qui suivent les lycéens en situation de handicap permet d'informer et d'anticiper la préparation de l'arrivée des nouveaux à chaque rentrée universitaire.

Enfin, le CROUS travaille à l'amélioration de l'offre de logement des étudiants (accessibilité et adaptation) en lien avec le SVU-mission handicap (gestion des demandes, visites des logements, adaptations en fonction des besoins

⁸ La MDPH du Bas-Rhin et l'Université de Strasbourg ont signé une première convention en 2009 et une seconde en 2015 pour articuler leur champ de compétences (vie quotidienne / aspects pédagogiques), fluidifier les échanges d'informations, faciliter le suivi des dossiers des étudiants et participer à des événements en commun sur la thématique du handicap.

⁹ Voir la lettre de mission et le cahier des charges des référents handicap en annexe p.45

de la personne). Une convention originale pour faciliter l'accès au logement et renforcer l'attractivité de l'université a été signée en mars 2015 entre l'Unistra/le CROUS/Vitalliance et la MGEL.

Les partenaires s'engagent à :

- adapter le logement géré par le CROUS ou la MGEL aux besoins spécifiques de l'étudiant en situation de handicap,
- optimiser l'accompagnement dans la vie quotidienne,
- financer le logement de l'auxiliaire de vie sociale accompagnant l'étudiant,
- fluidifier l'information entre les partenaires pour anticiper et coordonner les demandes.

Les aides humaines et techniques

Le SVU-mission handicap s'appuie sur l'aide d'**assistants d'études (38** en 2015-2016) et de **secrétaires d'examens (17** en 2015-2016) pour l'aide à la prise de notes, les déplacements sur le campus, le tutorat pédagogique, la recherche en bibliothèques, etc (2 595 heures rémunérées en 2015). Le recrutement des vacataires étudiants est effectué selon des critères définis afin de garantir une qualité de service auprès des étudiants accompagnés. Une formation obligatoire est organisée depuis la rentrée 2014 pour les secrétaires d'examens et depuis la rentrée 2015 pour les assistants d'études.

L'étudiant handicapé peut bénéficier d'**aides techniques** lui permettant de suivre au mieux ses études (prêt de matériel en fonction des besoins : ordinateurs, tablettes graphiques, enregistreurs numériques, logiciels, etc). Des solutions techniques sur mesure peuvent être proposées pour permettre à un étudiant en situation de handicap de suivre au mieux son parcours d'études (exemple : marche pied sécurisé ou fauteuil lift pour deux étudiants en chimie).

I.a.2 Insertion professionnelle

Le SVU-mission handicap s'appuie sur les compétences internes et sur des partenariats externes pour permettre à l'étudiant handicapé de travailler son projet professionnel afin de favoriser son accès à l'emploi.

Mobiliser les compétences internes

Le SVU-mission handicap a renforcé sa collaboration avec Espace Avenir -orientation, stages, emploi -¹⁰ en organisant des entretiens personnalisés en commun avec les étudiants handicapés et les deux référentes handicap de ce service. Le SVU-mission handicap leur adresse aussi régulièrement des personnes, étudiants, lycéens, anciens étudiants pour un suivi individualisé qui peut s'étaler sur plusieurs années, (en 2016, 10 nouvelles personnes adressées au service, 50 entretiens menés). Grâce à cette collaboration, Espace Avenir a fait équiper un poste informatique pour étudiants déficients visuels et veille à améliorer son accessibilité et son accueil (charte Marianne en cours d'élaboration).

Les deux référentes handicap participent aux événements organisés par le SVU-mission handicap ou par ses partenaires (handi-café, recrutement jobs d'été, semaine pour l'emploi des personnes handicapées, etc) et aux groupes de travail sur cette thématique (groupe académique, groupe centre de ressources autisme).

¹⁰ = SCUIO / BAIP : Service commun universitaire d'information et d'orientation / BAIP : Bureau d'aide à l'insertion professionnelle

La nomination d'une chargée de mission apprentissage en 2014 au sein de la Direction des études et de la scolarité (DES) a structuré la réflexion autour de cette question déjà engagée avec les étudiants handicapés et les employeurs privés ou publics. Un lunch alternance-handicap et une présentation de l'offre de formation en alternance à l'université lors de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées ont eu lieu en 2014.

S'appuyer sur des partenaires externes

Très tôt le SVU-mission handicap s'est rapproché d'employeurs privés ou publics pour mener des actions en faveur de l'accompagnement au projet professionnel de l'étudiant handicapé, de la sensibilisation aux handicaps et de l'insertion professionnelle. Un réseau d'entreprises « handi-engagées » s'est constitué, à l'occasion notamment de l'expérimentation menée dans le cadre du projet européen Univers Emploi (méthodologie d'accompagnement des étudiants handicapés vers l'emploi) et autour de différentes actions coordonnées : communication d'offres de stages/emplois, handi-café, jobs d'été, lunch alternance et handicap, semaine pour l'emploi des personnes handicapées, conférences, tables rondes...

Un partenariat a été contractualisé par la signature d'une convention avec le Crédit Agricole Alsace Vosges, à travers l'association HECA (Handicap Emploi au Crédit Agricole) en 2010, reconduite en mars 2015.

Tout en assumant ses missions de service public, le SVU-mission handicap s'appuie, lorsqu'il le juge nécessaire, sur les compétences complémentaires d'associations œuvrant dans le champ du handicap sur la question de l'emploi et de la sensibilisation : l'AFIJ Strasbourg (Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés) jusqu'à sa fermeture en 2013, Vue d'Ensemble, la FEDEEH (Fédération Etudiante pour une Dynamique Etudes et Emploi avec un Handicap), Tremplin - études handicap entreprises, ou Startingblock.

Il convient de noter que l'Handi-Pacte pour la fonction publique en Alsace signé le 8 décembre 2014 (entre autre par l'Université de Strasbourg) devrait permettre d'insuffler une dynamique de réseau autour des employeurs publics en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, les objectifs affichés étant :

- accompagner les employeurs des trois fonctions publiques qui souhaitent mettre en place des actions et ainsi faire face à leurs obligations en la matière,
- diminuer le chômage des personnes en situation de handicap,
- aider au maintien dans l'emploi des travailleurs menacés d'inaptitude ou devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions.

I.b Les actions prioritaires inscrites au SDH

Les membres de la commission qui ont travaillé sur cet axe ont dégagé 6 thématiques associées à des actions qui doivent être mises en œuvre dans le présent schéma.

Thème 1 : informer et sensibiliser les étudiants et la communauté universitaire à la question du handicap.

Bouger les lignes, bousculer les représentations, favoriser la rencontre représentent sans doute le travail le plus long et le plus audacieux pour aboutir à une société inclusive et intégrer la différence comme une évidence. Les actions proposées doivent permettre d'informer et de sensibiliser encore et encore pour favoriser une meilleure connaissance du handicap, clé de compréhension de l'autre différent, l'aborder sans crainte et sans a priori et mesurer la richesse qu'il apporte au sein de la communauté universitaire.

Thème 2 : renforcer le continuum secondaire-supérieur

Pour compenser au mieux les difficultés des étudiants handicapés en tenant compte des aménagements dont ils ont pu bénéficier dans leur parcours scolaire mais aussi au regard des attendus universitaires, afin d'engager les jeunes dans un processus de réflexion sur leur projet d'études et le développement de leur autonomie, il est nécessaire de travailler en amont avec les partenaires du secondaire et d'anticiper l'arrivée des primo entrants. Les actions proposées doivent permettre d'informer et de rencontrer les jeunes avant l'arrivée à l'université.

Thème 3 : favoriser l'autonomie dans son logement

Un étudiant handicapé ne peut accéder aux études s'il est freiné dans sa vie quotidienne (accès à un logement autonome, aide dans les actes de la vie quotidienne). L'action proposée dans ce thème doit permettre d'articuler au mieux les temps de vie de l'étudiant et d'éviter la rupture entre la vie sur le campus et la vie domestique.

Thème 4 : inciter les étudiants handicapés à la pratique sportive

Encore trop peu d'étudiants handicapés pratiquent un sport. Développer les activités physiques et sportives accessibles et adaptées en mixant les publics permet de pratiquer une activité à côté des études, bénéfique pour le bien être, mais aussi pour rompre l'isolement et s'ouvrir aux autres. L'action proposée visera à favoriser la mixité des publics et l'accès à des pratiques qui ne nécessitent pas des conditions physiques optimales.

Thème 5 : développer la participation à la vie associative

Le nombre d'associations étudiantes est important à Strasbourg. Intégrer systématiquement la question du handicap dans la vie associative permet de développer des activités inclusives et de favoriser la participation des étudiants handicapés dans toutes les associations.

Thème 6 : favoriser l'insertion professionnelle des étudiants handicapés

Malgré les politiques volontaristes affichées par les employeurs privés et publics (accélérées par l'obligation d'emploi), l'accès à l'emploi des étudiants handicapés peut encore être difficile. Les freins sont souvent liés à des représentations de part et d'autre (connaissance du monde professionnel et connaissance du handicap), à la peur de certains handicaps (psychique, autisme, etc), à la mise en place d'aménagements lourds dans le cadre professionnel. Les actions proposées doivent permettre de rapprocher les professionnels et les étudiants handicapés, de développer les immersions en milieu professionnel. L'implication du réseau des Alumni de l'Unistra, la collaboration avec le pôle stages de la Direction des études et de la scolarité (DES) et avec le réseau des entreprises handi engagées déjà mobilisé, mettront en synergie les compétences nécessaires à la mise en œuvre des actions.

Le tableau ci-dessous présente les actions programmées sur la période du présent schéma directeur avec leurs coûts prévisionnels.

Axe	Thèmes	Actions	2016	2017	2018	2019	2020	Coût prévisionnel
Consolidation des dispositifs d'accueil et développement des processus d'accompagnement des étudiants handicapés dans l'ensemble du cursus universitaire et vers l'insertion professionnelle	Informier et sensibiliser les étudiants et la communauté universitaire à la question du handicap	- Journée Handivalides avec l'association Startingblock		X		X		6000 euros
		- Journée « talents cachés »*			X		X	1000 euros
		- Journée Téléthon		X	X	X	X	0 euro
		- Guide de l'étudiant handicapé à l'Unistra, l'UHA et établissements associés *		X				500 euros
		- Guide handicap des bibliothèques*	X					160 euros (500 ex)
		- Films sur le thème de la rencontre et portraits d'étudiants handicapés	X		X			6000 euros
	Renforcer le continuum secondaire-supérieur	- Rencontre jeunes handicapés en 1 ^{ère} et Terminale/parents-université un mercredi a.m		X	X	X	X	500 euros

		second semestre - Intégration des informations sur le handicap à l'université dans le diaporama "présentation infos-lycées » d'Espace Avenir (présentation dans les lycées dès le mois de mars) - Sensibilisation au handicap pour les conseillers Espace Avenir		X	X	X	X	----- 300 euros
		- Parrainage d'un étudiant handicapé primo entrant avec un étudiant expérimenté (aide ponctuelle avant intervention des AE)			X	X	X	100 euros
		- Financement du/des logement(s) des auxiliaires de vie sociale (AVS) (poursuite convention 2015/17)	X	X	X	X	X	18 000 euros (2 logements)
		- Organisation de cycles de pratiques étudiants handicapés et valides (sarbacane, tornball, handi basket, cécifoot...) en lien avec le SUAPS, le CRSUA et EDF	X	X	X	X	X	1000 euros
	Développer la participation à la vie associative	- Inscription de la question du handicap dans la charte des associations			X			-----

		étudiantes**						
	Faciliter l'insertion professionnelle des étudiants handicapés	- Parrainage d'un étudiant handicapé avec un ancien de l'Unistra (mobilisation du réseau Alumni/reprise du projet Univers Emploi)		X	X	X	X	500 euros
		- Bourse jobs d'été (sur modèle action menée avec le Conseil Général du Bas-Rhin de 2013 à 2015) avec le réseau des entreprises handi-engagées et le réseau des Alumni		X	X	X	X	500 euros
		- Lunch handicap-alternance (rencontre privé/public et étudiants handicapés)		X	X	X	X	100 euros

*Actions en lien avec le schéma directeur de la vie étudiante (commission handicap, projets n°1 et 2)

** Actions en lien avec le schéma directeur de la vie étudiante (commission vie associative et engagement étudiant, projets n°4 et 5)

I.c Commission

La commission qui a travaillé sur l'axe 1 du schéma directeur est composée de personnels de l'Université et de partenaires externes (Education nationale, entreprise, Conseil départemental)¹¹.

La commission a fonctionné selon les modalités suivantes :

- Une rencontre de 2h30 pour élaborer le SDH
- Des documents de référence communiqués en amont
- Une feuille de route avec des pistes de réflexion
- Une articulation des actions proposées avec le schéma directeur de la vie étudiante pour éviter les doublons et intégrer une réflexion à l'échelle du site
- Une validation des actions

¹¹ La liste des membres de la commission est proposée en annexe

- Une communication annuelle autour du bilan des actions engagées

II. 2ème axe : développement de la politique de ressources humaines à l'égard des personnes handicapées

II. a Etat des lieux

La politique handicap à l'Université concerne également les personnels. La cellule handicap, créée en 2011, pilotée par la direction des ressources humaines a pour objectif d'impulser une politique volontariste de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap.

Les moyens de la cellule handicap

Les moyens humains

La cellule handicap est composée de 5 personnes : la Directrice des Ressources Humaines adjointe / référente handicap pour les personnels, l'assistante sociale des personnels, les deux médecins de prévention et la coordinatrice du SVU - mission handicap / référente handicap des étudiants. Le schéma directeur doit permettre de réfléchir à la possibilité d'étoffer l'équipe pour assurer la coordination et la gestion du volet handicap RH.

La référente handicap de l'Unistra pour les personnels est identifiée auprès du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR). Elle reçoit les informations relatives aux campagnes de recensement et de sensibilisation, effectue les remontées statistiques, la déclaration annuelle au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Elle est le point d'entrée des demandes de renseignements et de recrutements. Elle participe à l'accompagnement professionnel durant l'année de stage en liaison avec le responsable hiérarchique concerné. Elle préside le jury à l'issue de l'année de stage.

Depuis 2015, d'autres personnes de la DRH participent aux réunions et travaux de la cellule handicap : la secrétaire de la DRH, en soutien administratif et organisationnel et une chargée du suivi des carrières pour son appui sur le volet spécifique maintien dans l'emploi et reclassement.

L'assistante sociale reçoit les agents à leur demande. Elle a un rôle d'accueil, d'écoute et d'accompagnement. Les entretiens permettent de donner informations et conseils, d'aider à la constitution du dossier MDPH et du dossier d'aménagement de poste. Elle assure l'accompagnement social durant l'année de stage de la personne handicapée. Elle oriente et est en lien avec les structures externes (MDPH, services sociaux...). Elle travaille en partenariat avec la correspondante handicap et les médecins de prévention pour le suivi des dossiers d'aménagement, le recensement et les statistiques. Elle peut recevoir le supérieur hiérarchique ou les collègues si le besoin est exprimé.

Les médecins de prévention peuvent informer et conseiller les agents lors des visites médicales concernant les démarches de demande de la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Ils réalisent le suivi plus fréquent des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) en visite(s) médicale(s) et effectuent des visites de postes.

Ils formulent des propositions d'aménagements du poste de travail de l'agent, selon les particularités du poste et l'état de santé de l'agent. Ces aménagements proposés figurent sur la fiche de visite médicale, qui est transmise à la DRH, au chef de service et à l'assistante sociale. Les médecins de prévention travaillent en partenariat avec la référente handicap et l'assistante sociale des personnels.

Alors même que ces tâches ne leur incombent pas directement, ils entrent souvent en contact avec les prestataires de matériels afin de trouver les solutions adaptées et obtenir des devis et du matériel en prêt pour des essais.

La référente handicap des étudiants est une interlocutrice privilégiée et source de conseils, elle aide à faire le lien entre le volet étudiants et le volet personnels handicapés à travers le partage de ses connaissances techniques et les partenariats engagés sur des questions relevant des aménagements de poste, de l'insertion et l'accompagnement professionnels des personnes. Elle informe et intègre si besoin la cellule aux événements en lien avec le handicap.

La cellule handicap travaille en étroite collaboration avec la Direction des affaires logistiques intérieures (DALI) et la Direction informatique (DI) pour les aménagements matériels du poste de travail des agents. La cellule handicap met en place un réseau de partenaires spécialisés sur les domaines relatifs au handicap. Par ailleurs, l'Université a signé en 2014 l'Handi-Pacte Alsace, charte associant les différents employeurs publics alsaciens.

II.a.1 Bilan des actions mises en œuvre de 2011 à 2015

- Recensement des personnes handicapées et bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) : deux campagnes menées en 2010 et 2012
- Recrutement et accompagnement :
 - identification des contractuels en CDD étant BOE
 - mise en place de la procédure de recrutement des BOE avec communication faite à la réunion des responsables administratifs et des chefs de service le 11 janvier 2012
 - application de la procédure de recrutement (mise en œuvre au quotidien, information et accompagnement)
- Elaboration de procédures de recrutement¹²
- Liens avec le FIPHPF (Fonds pour l'Insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).
- Actualisation régulière de la liste des BOE
- Aménagement de postes

¹² Rédaction de différents documents : procédure "démarche de recrutement TH", procédure "accompagnement à l'insertion", fiche de procédure pour le recrutement par la voie contractuelle, fiche de suivi, formulaire de demande d'aménagement de poste : "aménagement matériel du poste de travail", complété avec l'agent BOE, l'assistante sociale et le supérieur hiérarchique, procédure d'aménagement de poste, formulaire "cadre d'un aménagement du temps de travail"

- Communication et événements (une plaquette sur le handicap et la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé – RQTH -, 6 portraits de personnels handicapés sous forme de BD diffusés dans l'Actu - journal électronique de l'Unistra - participation aux handi-café, table ronde sur la déficience visuelle, sensibilisation des responsables administratifs et chefs de service, nouveaux entrants, présentation du bilan au CHSCT (Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail)
- Formation interne «Comprendre pour mieux accompagner le personnel et les étudiants en situation de handicap» (2 sessions)
- Développement de partenariats avec des prestataires

II.a.2 Bilan chiffré

Année	Total BOE	Postes contractuels CDD et CDI	Postes Etat
2012	97 (1,76%)	24	73
2013	104 (1,89%)	28	76
2014	128 (2,53%)	33	95
2015	139 (2,71%)	38	101
2016	143 (2,79%)	38	105

Effectif total BOE 30/04/2015 : 143

Situations les plus rencontrées

- RQTH : 75 %
- IPP (Incapacité Permanente Partielle) > 10% suite à AT/AS (AT/AS : Accident de Travail / de Service) ou une MP (Maladie Professionnelle) : 18 %
- Invalidité : 7%

II.a.3 Bilan sur la politique de recrutement

L'université a développé une politique volontariste de recrutement de personnes handicapées dans le cadre du décret n°95-979 du 25 août 1995. Ainsi sur la période (début 2011 à fin 2015), 9 personnes ont été recrutées par le biais d'un contrat spécifique puis titularisées à l'issue du contrat (2 en 2011, 3 en 2012, 2 en 2013 et 2 en 2014).

Une personne en catégorie B et 8 personnes en catégorie C (personnels BIATSS : (bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé).

Environ 65 personnes ont été accompagnées en 2015, que ce soit pour une aide à la constitution du dossier de RQTH, l'information et l'accès aux prestations sociales et pour l'aménagement de poste.

L'université déclare depuis 2006 tous les personnels contractuels BOE auprès du FIPHP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), les titulaires BOE étant déclarés par les services de l'Etat. Depuis 2015, l'université déclare directement tous ses personnels BOE (titulaires et contractuels).

Contractuels	Effectifs totaux constatés au 1er janvier de l'année précédente	Effectifs BOE (*) déclarés	Nb légal théorique nécessaire de BOE pour atteindre les 6%	Contribution calculée	Déductions	Contribution à payer
Déclaration 2010 (**)	1 047	21	62	55 276,48 €	32 072,00 €	23 204,48 €
Déclaration 2011	1 171	23	70	175 281,34 €	126 621,03 €	48 660,31 €
Déclaration 2012	1 221	24	73	68 925,00 €	101 645,00 €	0,00 €
Déclaration 2013	1 289	28	77	156 872,90 €	102 388,00 €	54 484,90 €
Déclaration 2014	1 319	26	79	76 383,00 €	116 271,67 €	0,00 €
Déclaration 2015	5 057	128	303	815 325,41 €	108 156,87 €	235 699,27€
Déclaration 2016	5 122	139	307	883 947,84€	136 301,00€	747 646,84€

La déclaration FIPHP N-1 / La déclaration FIPHP 2016 sur données 2015

(*) : uniquement personnels contractuels,

(**): la déclaration de l'année N récapitule les données de l'année N-1.

L'université fait appel chaque année à ce fond pour la prise en charge de l'aménagement des postes de travail, des déplacements, des formations ou des matériels spécifiques.

	2012	2013	2014	2015	2016
Action d'amélioration de la connaissance des populations des travailleurs handicapés (plaquette RQTH)	767.50 €				En cours
Aides techniques	12 151.60 €	5 746.32 € 3566.46 € (appareil auditif)	9 312.78 €	16 727,88 €	En cours
Aides humaines			5 466.00 € (LSF)	13 791,97 €	En cours
Aides au transport	848.70 €	884.80 €	934.40 €	1 002,60 €	En cours

Le travail de la cellule handicap et de ses partenaires a permis la mise en place de plus de 36 aménagements spécifiques comme, par exemple :

- aménagement matériel : mobilier, accessoires (ex : clavier braille, bureau assis-debout, logiciel d'agrandissement, reconnaissance vocale)
- aménagement organisationnel : télétravail, horaires, accessibilité du local
- conditions de vie : appareils auditifs, aides humaines
- transports
- changements de poste (reclassement)

Le suivi des aménagements de poste est réalisé par les différents membres de la cellule handicap et un bilan est effectué régulièrement lors des réunions.

II.b Les actions prioritaires inscrites au SDH

Les membres de la commission qui ont travaillé sur cet axe ont dégagé 4 thématiques associées à des actions qui doivent être mises en œuvre dans le présent schéma.

Thème 1 : Faciliter le fonctionnement avec les partenaires

L'idée principale de ce thème est de parvenir à une contractualisation des relations avec le FIPHFP : partenariat financier pour faire levier et faciliter la mise en œuvre de mesures en faveur du personnel en situation de handicap ou dans un cadre préventif. Cette convention financière encadrée doit faciliter la mise en place d'un plan d'action sur 3 ans au bénéfice des agents; elle comporte plusieurs volets tels que la communication, l'adaptation des postes, les formations, les aides techniques et humaines, les stages et l'apprentissage.

Deux autres conventions pourraient venir en appui, dédiées également au personnel de l'Université : l'accessibilité numérique et aux locaux professionnels.

Thème 2 : Informer et sensibiliser le public interne et externe à la question du handicap

La diffusion de supports d'information (plaquette RQTH, brochures Handi Pacte) est essentielle, mais doit être accompagnée d'opérations d'information récurrentes pour toucher l'ensemble des personnels amenés à un moment ou un autre à rencontrer une personne handicapée dans le cadre professionnel. Au-delà d'une meilleure visibilité et lisibilité des informations proposées sur ce thème, l'organisation d'un événement d'envergure, type théâtre forum, proposé dans le cadre de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées (SEPH), visera à bousculer les représentations de façon originale, à questionner et à offrir des éléments de compréhension pour lever les craintes et appréhensions.

Thème 2 : Former les personnels à l'accueil et l'accompagnement d'un personnel handicapé

Dépenser les enjeux de l'obligation d'emploi pour saisir l'intérêt d'accueillir au sein de son équipe un personnel handicapé (reconnaissance des compétences, intégration de la diversité dans l'équipe, richesse apporté par la différence, réorganisation des processus de travail) est un des objectifs de cette formation qui s'enrichit de session en session.

Thème 3 : Faciliter l'accès des étudiants handicapés au doctorat

Le nombre de contrats doctoraux handicap obtenus par les étudiants de l'Unistra via la campagne du MENESR (depuis 2011) est en augmentation chaque année : 1 en 2013, 1 en 2014, 2 en 2015 et 4 en 2016. Notons que depuis l'année 2016, le Ministère a demandé à chaque établissement de financer sur fonds propres la moitié des bourses accordées pour des étudiants inscrits dans l'établissement. Ainsi, sur les 4 bourses accordées, l'Unistra en finance 2.

Les objectifs de ces campagnes sont de « *favoriser l'émergence d'un vivier de personnes handicapées titulaires d'un doctorat pour répondre, d'une part aux exigences du marché du travail et, d'autre part inciter les étudiants handicapés à poursuivre leur cursus au plus haut niveau de formation* »¹³.

Les étudiants handicapés doctorants sont suivis par les écoles doctorales, la cellule handicap et le SVU- mission handicap dans un travail de concertation.

Thème 4 : Développer le recrutement de personnes handicapées

Le taux d'emploi direct de personnes en situation de handicap est encore trop faible. A compétence égale, il est nécessaire de regarder de près la candidature d'un bénéficiaire de l'obligation d'emploi. Développer l'alternance, voie d'accès favorisant l'emploi des personnes handicapées, peut être un axe de développement à l'Université d'autant que des mesures financières attractives sont mises en place et mériteraient d'être promues.

Engager un travail de sensibilisation et de réflexion avec les responsables hiérarchiques (services et composantes) permettrait de mettre en place une démarche de recrutement handi accueillante.

¹³ Extrait du courrier en date du 10 février 2015 de la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle aux présidents et directeurs généraux des établissements publics à caractère scientifique et technologique.

Le tableau ci-dessous présente les actions programmées sur la période du présent schéma directeur avec leurs coûts prévisionnels

Axe	Thèmes	Actions	2016	2017	2018	2019	2020	Coût prévisionnel
Développement de la politique de ressources humaines à l'égard des personnes handicapées	Faciliter le fonctionnement avec les partenaires	Conventionnement avec le FIPHFP (diagnostic et convention)		X				-----
	Informer et sensibiliser le public interne et externe à la question du handicap	- Mise à jour de la plaquette BOE et diffusion des plaquettes Handi-Pacte	X	X	X	X	X	1500 euros
		- Théâtre-forum handicap pendant la SEPH (Semaine pour l'emploi des personnes handicapées)		X	X		X	5000 euros (prise en charge en partie par le FIPHFP)
		- Meilleure lisibilité des informations figurant sur le site de l'Unistra et l'ENT. Proposition d'autres moyens de diffusion (facebook, twitter, mails aux partenaires)	X					-----
		- Affichage d'un label « handi accueillant » sur les offres d'emploi de l'Unistra	X					-----
	- Lancer une nouvelle campagne de recensement des personnels BOE		X			X	-----	

Former les personnels à l'accueil et l'accompagnement d'un personnel handicapé	Formation « Comprendre pour mieux accompagner le personnel en situation de handicap » pour les responsables administratifs de composantes et de services/ encadrants. Une journée, 1 à 2 sessions/an	X	X	X	X	X	3000 euros (2 sessions/an)
Favoriser l'accès des étudiants handicapés au doctorat	- Action de sensibilisation et d'information auprès du conseil académique et des directeurs de composantes et de laboratoires en faveur des doctorants handicapés		X		X		-----
Développer le recrutement de personnes handicapées	- Identification de profils d'étudiants en recherche d'emploi et proposition d'entretiens individualisés (repérage en vue de recrutements à court ou moyen terme)	X	X	X	X	X	-----

Axe	Thèmes	Actions	2016	2017	2018	2019	2020	Coût prévisionnel
		- Présentation du dispositif alternance handicap auprès des responsables de composantes et de services (en lien avec les acteurs de l'Handi-Pacte et la chargée de mission alternance)	X	X				-----
		- Identification des possibilités de prestations ESAT en lien avec la cellule marchés publics (ex. espaces verts, service réception)		X				-----

II.c

Commission

La commission qui a travaillé sur l'axe 2 du schéma directeur est composée de personnels de l'Université et de partenaires externes (FIPHFP, CNRS)¹⁴.

La commission a fonctionné selon les modalités suivantes :

- Une rencontre de 2h30 pour élaborer le SDH
- Des documents de référence communiqués en amont
- Une feuille de route avec des pistes de réflexion
- Une articulation des actions proposées avec le schéma directeur de la vie étudiante pour éviter les doublons et intégrer une réflexion à l'échelle du site
- Une validation des actions
- Une communication annuelle autour du bilan des actions engagées

¹⁴ La liste des membres de la commission est proposée en annexe

III. 3ème axe : développement de l'accessibilité des services offerts par les établissements

III. a Accessibilité numérique

Le numérique fait partie intégrante de notre vie dans la société du XXIème siècle. Il a révolutionné l'accès aux données, aux informations, au savoir pour les personnes en situation de handicap (ex. synthèse ou reconnaissance vocale pour les personnes déficientes visuelles). La maîtrise et l'utilisation des outils par les personnes handicapées est donc un enjeu majeur qui conditionne une insertion réussie dans les études et dans la vie professionnelle.

La politique numérique doit intégrer la question du handicap (normes d'accessibilité) et s'articule autour d'un travail constant pour que les outils de travail produits par l'université pour les personnels ou les étudiants soient accessibles à tous (sites internet, supports pédagogiques, identité visuelle et graphique).

III.a.1 Etat des lieux

a. Un groupe de travail numérique et handicap

Un groupe de travail sur la thématique handicap et numérique à l'Université de Strasbourg est en place depuis 2011. Ce groupe a pour objectif d'impulser une dynamique en matière d'accessibilité numérique, de répondre aux exigences imposées par la loi (normes d'accessibilité : référentiel général d'accessibilité des administrations – RGAA – version 3 2016 :

<http://referencessmodernisation.gouv.fr/rgaa-accessibilite/>), de proposer des solutions répondant aux besoins des usagers (étudiants et personnels) et d'accompagner les enseignants dans leurs pratiques pédagogiques et dans l'adaptation de leurs supports de cours.

Le groupe de travail est constitué de deux directions centrales et d'un service central de l'établissement:

- la direction des usages du numérique (DUN) : le responsable des usages et du centre de culture numérique + un membre de son équipe, la responsable de l'ingénierie pédagogique et de la médiatisation
- la direction informatique (DI) : le directeur adjoint + 2 membres de l'équipe en charge du volet applicatif de l'accessibilité + 1 membre en charge du volet poste de travail et équipements
- le service de la communication : un membre de l'équipe médias et un membre de l'équipe ressources pour l'accessibilité du site internet Unistra

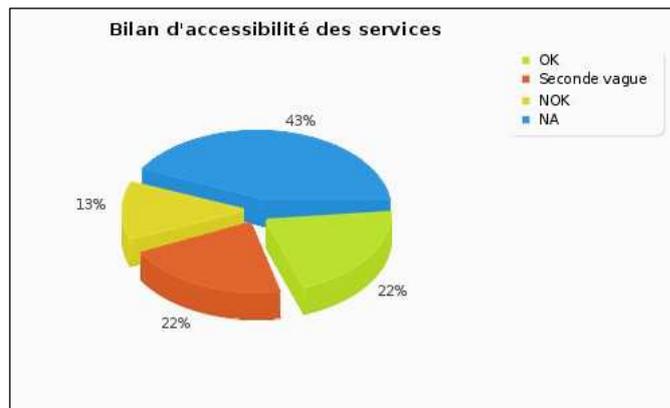
Le groupe est coordonné par la coordinatrice du SVU-mission handicap.

Il se réunit régulièrement, définit des actions à mettre en œuvre et un calendrier de réalisation.

Les actions s'articulent avec le schéma directeur numérique, le système d'information et de gestion de bibliothèques (SIGB) et le projet « Identités complexes » de l'Université (nouvelle identité visuelle et graphique).

b. Bilan des actions mises en œuvre

La Direction Informatique a débuté un travail de vérification et/ou de mise en conformité de l'accessibilité du catalogue des services informatiques de l'Unistra (<https://services-numeriques.unistra.fr/catalogue.html>), en définissant une méthodologie pour les tests et en réalisant des tests automatiques sur la plupart des applications et services. 160 applications ont ainsi été auditées.



D'autres actions ont été menées par la DI sur le volet accessibilité :

- renforcement de l'équipe en charge de l'accessibilité sur le volet applicatif,
- amélioration de l'accessibilité de certaines applications (portail des bibliothèques, portail d'accès au réseau wifi, page d'authentification centralisée, activation et gestion du compte ENT),
- proposition de formations à l'accessibilité numérique :
 - formation spécialisée (société Temesis) pour l'un des deux référents sur le volet applicatif et sur le volet poste de travail/équipements,
 - formation « sensibilisation à l'accessibilité numérique » (société Atalan) pour 38 personnes de la DI, de la DUN et webmasters
 - formation technique "accessibilité HTML/CSS, Javascript et interfaces riches" (société Atalan) pour 20 développeurs
- modification des cahiers des charges des projets pour une meilleure prise en compte des problématiques d'accessibilité
- intervention sur des projets et tests des maquettes
- création d'une adresse di-accessibilite@unistra.fr pour les utilisateurs ayant des questions ou des problèmes à faire remonter sur les applications (sauf site Unistra et sites composantes)

La Direction des usages du numérique s'est rapprochée très tôt du SVU-mission handicap pour apporter son expertise sur les aspects pédagogiques et sur les outils et solutions technologiques liés à l'accessibilité au savoir.

D'autres actions ont été menées par la DUN sur le volet accessibilité :

- conférences et tables rondes sur « numérique et handicap »,
- participation à la définition du projet d' « espace ressources » (physique et virtuel) d'outils pédagogiques (logiciels et matériels) pour les étudiants handicapés ou non et les enseignants. Installation de 3 licences du logiciel Claro Read (pour les étudiants DYS) au centre de culture numérique (Atrium).

Le service de la communication a travaillé et travaille encore à rendre le portail **www.unistra.fr** accessible aux personnes en situation de handicap. La réglementation impose le respect de nombreux critères (plus de 150) permettant de vérifier l'accessibilité du site soit utilisable dans de bonnes conditions par tous les publics, quelle que soit leur situation.

Des modifications ont été apportées au site en 2014 et permettent déjà de garantir l'accessibilité de l'interface générale et des pages principales. Une deuxième phase s'est déroulée pendant l'automne 2014 afin de finaliser la mise en conformité. L'état d'avancement des travaux peut être suivi avec le lien ci-dessous :

<http://www.unistra.fr/index.php?id=accessibilite&L=3>.

III.a.2 Les actions prioritaires inscrites au SDH

Les membres de la commission qui ont travaillé sur cet axe ont dégagé 4 thématiques associées à des actions qui doivent être mises en œuvre dans le présent schéma.

Thème 1 : poursuivre la mise aux normes de l'accessibilité

L'idée est d'aboutir à une accessibilité des services numériques optimale, visant, au-delà du handicap le concept d'accessibilité universelle. Traiter l'ensemble des données indispensables à l'utilisateur, associer ce dernier aux tests mis en œuvre, lever les barrières techniques, tels sont les enjeux à développer dans cet axe.

Thème 2 : former les développeurs et rédacteurs

Il est essentiel que les informaticiens et toute personne amenée à publier en ligne des données sur le site Unistra ou sur ceux des composantes puissent intégrer automatiquement la question de l'accessibilité au regard des normes en vigueur.

Thème 3 : outiller les usagers

Ce volet touche à la pédagogie et concerne à la fois les étudiants et les enseignants. Plus les étudiants handicapés seront outillés pour compenser leur handicap, améliorer leurs stratégies d'apprentissage, plus ils gagneront en autonomie dans leurs études et dans le monde professionnel futur.

Aujourd'hui, les enseignants ne sont pas suffisamment informés et formés à la mise en accessibilité de leurs supports pédagogiques. La mise à disposition d'outils pratiques assortie de démonstrations simples et rapides permettrait d'instaurer des réflexes pédagogiques utiles à tous.

Thème 4 : valoriser les bonnes pratiques

La création d'un label « accessibilité » valoriserait le travail réalisé au sein des composantes et créerait une dynamique générale.

Le tableau ci-dessous présente les actions programmées sur la période du présent schéma directeur avec leurs coûts prévisionnels

Axe	Thèmes	Actions	2016	2017	2018	2019	2020	Coût prévisionnel
Développement de l'accessibilité des services offerts par les établissements : accessibilité numérique	Poursuivre la mise aux normes accessibilité	Définir une méthodologie tests de vérification de mise aux normes automatiques et par des utilisateurs	X		X			-----
	Catalogue des services / SIGB / GED (gestion électronique des documents), sites	Tester la maquette de Moodle 2 avant sortie définitive	X					-----
		Tester la maquette de l'ENT4 avant sortie définitive			X			-----
		Créer un comité d'utilisateurs (personnels/étudiants) pour comparer l'usage de la règle	X		X			
		Faire auditer par une société spécialisée 5 applications centrales pour les usagers afin de déterminer un plan d'action de mise en conformité.		X				12 750€ (3 jours par application. 850€ HT/jour)
		Proposer du Text to speech et/ou du sous-titrage pour les productions de l'Unistra les plus utilisées				X	X	?
	Former les développeurs, rédacteurs (par la DUN) et informaticiens de proximité (par la DI)	Programmer de nouvelles sessions de formation pour les développeurs/rédacteurs/informaticiens de proximité et les inscrire au catalogue de formation des personnels	X	X	X	X	X	13 000 euros (2 sessions/an)

Outiller les usagers	Informier, présenter, rendre lisibles des outils aux enseignants lors des réunions pédagogiques des composantes		X	X	X	X	-----
	Participer aux Terrasses du numérique (démonstrations d'outils, témoignages utilisateurs, information sur les normes, supports pédagogiques utiles aux enseignants, etc)		X	X	X	X	1000 euros
	Dynamiser l'espace ressources (centre de culture numérique et espace virtuel Open Simulator), démonstration d'outils utilisés par et pour les étudiants et personnels. Développer le pair à pair entre utilisateurs. Recherche d'outils innovants.		X	X	X	X	1000 euros
	Créer une page dédiée à l'accessibilité sur le site de l'Unistra		X				-----
Valoriser les bonnes pratiques	Etablir une charte qualité numérique au plan pédagogique		X				-----
	Labelliser les composantes selon critères définis		X	X	X	X	-----

III.a.3 Commission

La commission qui a travaillé sur l'axe 3 du schéma directeur (accessibilité numérique) est composée essentiellement de personnels de l'Université¹⁵.

La commission a fonctionné selon les modalités suivantes :

- Une rencontre de 2h30 pour élaborer le SDH
- Des documents de référence communiqués en amont
- Une feuille de route avec des pistes de réflexion
- Une articulation des actions proposées avec le schéma directeur numérique, le projet « Identités complexes », le SIGB
- Une validation des actions
- Une communication annuelle autour du bilan des actions engagées

III.b Accessibilité du bâti

III.b.1 Etat des lieux

Les apports de la loi de 2005 en matière d'accessibilité du bâti concernent le patrimoine existant et neuf, ne se limite plus essentiellement au handicap physique, prend en compte le principe général d'accessibilité pour tout type de handicap par une volonté de traiter l'intégralité de la « chaîne de déplacement » en liant dans une même approche urbanisme, voirie, transports et intermodalité.

Dans le cadre réglementaire de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap), cette notion est conservée, mais les modalités d'application sont plus souples permettant de trouver des solutions au cas par cas. Ce point est important pour l'Université qui gère un patrimoine historique conséquent.

En 2010, l'Université de Strasbourg a fait réaliser par le cabinet Accèsmétrie un diagnostic technique sur l'accessibilité des personnes handicapées aux sites universitaires (accessibilité urbaine des campus, accessibilité de ses espaces extérieurs dès l'entrée des sites de chacun des bâtiments sélectionnés et de tous les niveaux planchers).

Ainsi, 43 bâtiments représentant plus de 390.000 m² (SHON, SU ?) ont été diagnostiqués. Les bâtiments techniques (puits, etc..) et ceux qui seront cédés ou démolis n'ont pas été analysés, pour donner la priorité aux bâtiments recevant du public (ERP) ou étant fréquentés par de nombreux personnels (recherche).

Suite à ce diagnostic, l'Université de Strasbourg a élaboré un plan d'actions (mise en œuvre et réalisation de travaux de mise en accessibilité) tenant compte des priorités identifiées et du budget alloué (propre ou dotation exceptionnelle), sous l'impulsion de la Direction du Patrimoine Immobilier (DPI), en lien avec le SVU-mission handicap et le Service Prévention Sécurité Environnement (SPSE).

Travaux accessibilité bâti	2013	2014	2015
	704 753,08 €	125 336,54 €	420 000,00 €

¹⁵ La liste des membres de la commission est proposée en annexe

La loi exige que les opérateurs de l'Etat produisent un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap)¹⁶.

L'université a dû :

- déterminer le patrimoine entrant dans le dispositif,
- analyser le niveau d'accessibilité en fonction de la réglementation actualisée afin de déterminer les dérogations éventuelles à solliciter,
- définir le projet stratégique d'accessibilité : orientations d'aménagement, organisation retenue, priorités fixées,
- présenter la programmation pluriannuelle d'investissement pour le projet
- consulter les personnes compétentes pour apporter une expertise avisée
- valider la programmation en comité de pilotage en juillet 2015,
- transmettre l'Ad'Ap au préfet de département

Pour réaliser ce projet, l'Université de Strasbourg s'est engagée dans une démarche en mode projet et a constitué un comité de pilotage sous l'égide du Vice-Président Patrimoine. Le travail de ce groupe a conduit au dépôt, en préfecture, de l'Ad'ap le 11 Janvier 2016. Il concerne 64 bâtiments classés en ERP. La mise en œuvre représente un budget de 11,36 M€ sur 9 ans (2016-2025).

Le dossier complet de l'Ad'Ap est consultable auprès de la Direction du patrimoine immobilier de l'Unistra.

Il convient de préciser que si certains bâtiments seront traités dans le cadre des opérations immobilières pluriannuelles (Plan campus, Contrat de plan Etat région – CPER -, etc..), le Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) n'a pas indiqué les financements supplémentaires qui pourraient être octroyés par l'Etat pour la réalisation de ce calendrier. A titre d'information, l'Université a obtenu ces dernières années de la part du MENESR une dotation comprise entre 20 et 300 k€. Les besoins estimés dans le cadre de l'Ad'Ap sont de l'ordre de 1M€/an.

1 ^{ère} Période	Bâtiments
2016	Faculté de psychologie – bâtiment Théodule RIBOT – faculté de géographie – Institut Le Bel – CSU – SFC – IUT Louis Pasteur – bâtiment 1 et de la faculté de médecine
2017	IPCB – bibliothèque de géographie – plate-forme de biologie – musée de sismologie – IRMA – SUMPS – ISIS – IUT de hagenau – halle de sports – faculté de chirurgie dentaire – institut de physique biologie – forum – CDE – bibliothèque de pharmacie – Pangloss – MISHA – Palais Universitaire – faculté de droit
2018	IUT Robert SCHUMAN – bâtiment 3 de la faculté de médecine – institut de zoologie – ensemble St Georges

L'Ad'ap ne doit pas empêcher l'Université de faire évoluer l'accessibilité des bâtiments en fonction des nouveaux besoins.

L'Université s'est engagée dans un vaste programme de réhabilitations lourdes au travers de l'opération campus ou du CPER. Il est important que les évolutions des besoins recensés entre autres par le SVU-mission handicap ou la cellule handicap puissent être pris en compte, de même l'organisation pluriannuelle du programme Ad'ap peut faire l'objet d'évolutions en fonction de tel ou tel besoin immédiat. Bien que peut consommateur en moyens financiers, l'action consiste à mieux organiser les projets par une coordination renforcée.

¹⁶ Une ordonnance relative à la mise en accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public), des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées a été publiée le 27 septembre 2014.

III.b.2 Les actions prioritaires inscrites au SDH

Au-delà de l'Ad'ap, quelques actions complémentaires ont été proposées sur le volet accessibilité du bâti lors des travaux de la commission autour de 2 thèmes.

Thème 1 : sensibiliser à la sécurité des personnes handicapées

L'accessibilité des bâtiments conduit les personnels à s'interroger sur la gestion des personnes en situation de handicap en cas d'évacuation.

L'objectif est d'établir des éléments simples de communication et largement diffusés auprès des responsables de composantes/services et laboratoires, mais également par les agents de prévention avec l'aide du Service prévention, sécurité, environnement (SPSE).

Ces mesures seront explicitées et personnalisées en particulier pour la gestion des PMR et des espaces d'attente sécurisés.

Thème 2 : améliorer la circulation et l'orientation des personnes handicapées sur les différents sites et campus

Rendre lisibles les espaces intérieurs et extérieurs est primordial pour tous, mais plus encore lorsqu'on est handicapé, quel que soit le handicap. La signalétique (dans le cadre d'identités complexes) doit être mise à l'épreuve de l'accessibilité. L'innovation technologique contribue également à faciliter les déplacements. Le projet Navi campus, plutôt abordé dans l'axe recherche du schéma directeur, doit pouvoir se développer sur les différents sites de l'Université, permettre des déplacements à l'intérieur des bâtiments et être proposé à tous, valides ou non.

Le tableau ci-dessous présente les actions programmées sur la période du présent schéma directeur avec leurs coûts prévisionnels

Axe	Thèmes	Actions	2016	2017	2018	2019	2020	Coûts prévisionnels
Développement de l'accessibilité des services offerts par les établissements : accessibilité du bâti	Sensibiliser à la sécurité des personnes handicapées	Etablir une fiche procédure en cas d'évacuation (mesures de sécurité : ex. identification des espaces d'attente sécurisés)		X				500 euros
		Réaliser une vidéo sur les règles de sécurité			X			1000 euros
	Améliorer la signalétique en tenant compte des normes d'accessibilité	Réaliser une enquête auprès d'un panel d'utilisateurs pour vérifier l'accessibilité de la nouvelle identité visuelle et graphique (Identités complexes : typographies, contrastes, couleurs, etc.	X					-----

III.b.3 Commission

La commission qui a travaillé sur l'axe 3 du schéma directeur (accessibilité du bâti) est de personnels de l'Université, d'étudiants et d'un représentant de la Ville de Strasbourg¹⁷.

¹⁷ La liste des membres de la commission est proposée en annexe

La commission a fonctionné selon les modalités suivantes :

- Une rencontre de 2h30 pour élaborer le SDH
- Des documents de référence communiqués en amont
- Une feuille de route avec des pistes de réflexion
- Une articulation des actions proposées avec l'Ad'Ap
- Une validation des actions
- Une communication annuelle autour du bilan des actions engagées

IV. 4ème axe : augmentation de la cohérence et de la lisibilité des formations et des recherches dans le domaine du handicap

IV. a Etat des lieux

L'université de Strasbourg se définit, de par la nature même de ses missions, autour de la recherche et de la formation.

La pluridisciplinarité présente à l'Université est une force pour un domaine aussi transversal que le handicap puisqu'il est possible d'agréger autour d'une problématique donnée de multiples compétences, croiser les disciplines (santé, sciences sociales, psychologie, philosophie, droit, etc) et apporter ainsi des solutions innovantes, en mettant en synergie différents apports scientifiques.

a. La recherche

Santé, éthique et handicap, mobilité, troubles spécifiques des apprentissages, surdité, troubles du spectre autistique sont des sujets de recherche investis au sein de l'Université.

Il serait fastidieux de reprendre l'ensemble des laboratoires et équipes de recherche qui travaillent dans un domaine en lien avec la question du handicap. Pour exemple, du côté médical, nous pouvons citer le laboratoire de génétique médicale de la Professeure H. Dollfuss, spécialiste des maladies génétiques rares en ophtalmologie, le laboratoire de la Professeure A. Giersch dans le domaine de la schizophrénie, des équipes qui travaillent dans le domaine des maladies neuromusculaires (L. Dupuis, Maladie de Charcot), d'autres dans les mécanismes mnésiques et du vieillissement (JC Cassel) etc. Autant de lieux de recherches qui peuvent être mobilisés dans le cadre du schéma directeur.

La question du handicap est également un sujet d'études pour la Faculté de psychologie. Ainsi, l'Unité de recherche psychologie des cognitions, dirigée par Eva Louvet a lancé une enquête auprès des étudiants souffrant de troubles DYS, en collaboration avec le SVU-mission handicap. Cette unité travaille sur l'apprentissage de la lecture des enfants qui présentent des troubles du langage et de la parole, sur la perception qu'ont ces enfants d'eux-mêmes, sur l'image que leur renvoient les autres. L'enquête interrogeait notamment la question de l'apprentissage des langues (anglais/allemand). Cette réflexion fait écho au travail mené sur « les étudiants DYS dans l'enseignement supérieur » par l'association APACHES (association des professionnels de l'accompagnement du handicap dans l'enseignement supérieur), en lien avec les travaux menés par l'Université de Lyon sur le projet ETUDYS.

L'ESPE (Ecole supérieure de professorat et de l'éducation) et le LISEC (Laboratoire interuniversitaire des sciences de l'éducation et de la communication) portent eux aussi la question du handicap au niveau de la recherche depuis plusieurs années, entre autres en ayant eu plusieurs appels d'offre IdEx sur la question de l'inclusion scolaire des élèves avec un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA).

Autre exemple en éthique où le SVU-mission handicap a été associé en 2013 aux 5^{èmes} Journées Internationales d'Éthique sur « les enjeux éthiques du handicap » aux côtés du CEERE (Centre européen d'enseignement et de recherche en éthique).

Enfin, nous citerons plus particulièrement les projets Navi-campus et Navi-rando, portés par la Faculté des sciences du Sport et le CNRS (laboratoire Aimé Cotton, Université Paris XI Orsay). Ce projet de recherche vise à développer des solutions de guidage par géolocalisation pour les personnes déficientes visuelles, mais également pour les personnes à mobilité réduite. Ce projet est une véritable innovation et fait l'objet d'un développement économique soutenu par la Fondation de l'université, le programme IdEx (Initiative d'Excellence) associé au soutien de nombreux mécènes (Manpower, Fondation Safran aéronautique, Crédit Agricole Alsace Vosges). Ce travail de R & D est aussi l'occasion de former des étudiants de Licence et de Master en Sciences du Sport à la recherche et à la conduite de projet.

Le SVU-handicap et la cellule handicap sont parties prenantes du projet, ce qui a permis à des étudiants et des personnels de tester et de bénéficier de ce nouvel outil d'autonomie.

a. La formation

Le champ de la formation sur le handicap ou intégrant le handicap comme un module dans un programme de formation est encore trop peu connu.

A titre d'exemples, nous pouvons citer les formations suivantes dans lesquelles est impliqué le SVU-mission handicap :

- le module « handicap et citoyenneté » dans la licence de psychologie (L2-L3) où le thème du travail, de l'école et de la société est abordé (20h) et auquel le SVU-mission handicap participe sous forme de table ronde ouverte avec témoignages et intégration de l'art pour bousculer les représentations
- la formation « comprendre et mieux accompagner le personnel et les étudiants en situation de handicap » proposée au catalogue de formations internes pour les responsables administratifs, les encadrants et les référents handicap
- les deux formations destinées aux secrétaires d'examens et assistants d'études recrutés par le SVU-mission handicap qui abordent le cadre législatif du handicap, la question de l'accompagnement et les règles de fonctionnement d'un secrétariat d'examen.

Une vingtaine de formations sur le handicap ou la dépendance est proposée au catalogue de formation continue du Service de Formation Continue (SFC) de l'Université.

L'ESPE propose également des contenus d'enseignement dans les masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) en lien avec la question du handicap et des troubles des apprentissages. Dans le cadre du Master MEEF 1^o degré 2^o année (parcours polyvalent et parcours enseignement bilingue), les étudiants et fonctionnaires stagiaires ont des enseignements en lien avec l'adaptation à la diversité des élèves. Ces enseignements constituent un bloc qui est complété par un second bloc en psychologie.

Le bloc « adaptation à la diversité des élèves » s'inscrit dans les recommandations ministérielles pour l'accueil des élèves avec handicap et dans le cadre général de la loi 2005. Le cours sur les dispositifs est complété par un cours sur la représentation du handicap (2h) et par des cours sur les troubles DYS, le Trouble du Spectre de l'Autisme, le Trouble Déficit de l'Attention Hyperactivité (TDAH), l'inhibition scolaire.

Par ailleurs pour les masters MEEF du 2nd degré, l'ESPE organise depuis 3 ans une journée dédiée à la question du handicap.

L'ESPE propose en outre un parcours en formation continue sur « l'adaptation à la diversité des élèves » dans le Master Pratique et Ingénierie de la Formation.

Affiner le répertoire des formations qui traitent de la question du handicap, doit permettre de servir l'objectif d'une meilleure visibilité de ce champ dans l'offre de formation globale au plan régional, mais surtout de créer un point de synergie dans la question de l'accompagnement au handicap.

L'Institut de traducteurs, d'interprètes et de relations internationales (ITIRI) s'intéresse à la déficience auditive. A travers le master Traduction audiovisuelle et accessibilité dispensée, la problématique du handicap dans le monde audiovisuel est abordée. D'autres enseignements proposés en formation continue permettent également de former des professionnels à cette dimension. La participation de l'ITIRI à un programme européen permettant à des personnes sourdes de langues différentes de communiquer avec des parlementaires européens, montre un engagement de l'institut dans la question de l'accessibilité et la participation à la citoyenneté des personnes déficientes auditives.

L'IDIP (Institut de développement et d'Innovation pédagogiques), l'ESPE et le LISEC n'ont pas encore été approchés mais devront être associés à la réflexion sur la question de la formation et de la recherche dans le domaine du handicap.

IV.b Actions prioritaires inscrites au SDH

Les membres de la commission qui ont travaillé sur cet axe ont dégagé 7 actions qui doivent être mises en œuvre dans le présent schéma.

La recherche :

Il semble fondamental de promouvoir la thématique du handicap dans les projets de recherche en croisant les disciplines, en lançant des appels à projets dans les laboratoires et en rendant visibles les activités de recherche en cours.

La formation :

Une meilleure visibilité de l'offre de formation sur le handicap à l'échelle du site, permettait créer une synergie entre besoins sur le terrain, connaissance des acteurs, lien avec la recherche et l'innovation. Valoriser la formation des assistants d'études permettrait de reconnaître les compétences acquises et de les inscrire dans une visée professionnelle.

Le tableau ci-dessous présente les actions programmées sur la période du présent schéma directeur avec leurs coûts prévisionnels

Axe	Thèmes	Actions	2016	2017	2018	2019	2020	Coût prévisionnel
Augmentation de la cohérence et de la lisibilité des formations et des recherches dans le domaine du handicap	Recherche	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser un colloque sur le handicap (retenir un thème précis et proposer une approche interdisciplinaire) - Poursuivre le projet Navi-Campus selon le calendrier défini - Approcher les composantes pour proposer des sujets de recherche sur le handicap en s'appuyant sur les étudiants en M2 et en lien avec les contrats doctoraux handicap 	X		X	X		5000 euros ----- -----
	Formations	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et valoriser la formation des assistants d'études (étudiants qui accompagnent les étudiants handicapés). Proposer cette formation comme UE dans une formation qualifiante (ex. DU engagement étudiant) 3 crédits ECTS, stage - Recenser et répertorier les formations existantes au plan régional (Unistra/UHA) sur la thématique du handicap et communiquer pour les rendre lisibles (courrier aux responsables de 			X	X		----- -----

		composantes et aux référents handicap)						
		- Proposer des rencontres dans les conseils pédagogiques sur certains thèmes, à la demande (ex. les étudiants avec un trouble DYS, les étudiants TSA...)			X	X		-----
		- Proposer des sessions de formation aux enseignants les aménagements pédago. (en lien avec l'IDIP)			X	X		700 euros

IV.c Commission

La commission qui a travaillé sur l'axe 4 du schéma directeur est constituée essentiellement de personnels de l'Université¹⁸.

La commission a fonctionné selon les modalités suivantes :

- Une rencontre de 2h30 pour élaborer le SDH
- Des documents de référence communiqués en amont
- Une feuille de route avec des pistes de réflexion
- Une validation des actions
- Une communication annuelle autour du bilan des actions engagées

¹⁸ La liste des membres de la commission est proposée en annexe

Conclusion

Toutes les actions et propositions citées ci-dessus constituent le fil conducteur de la politique handicap de l'Université de Strasbourg pour les 5 années à venir. Certaines actions sont déjà bien engagées et les groupes de travail déjà constitués et à l'œuvre depuis longtemps. Le volet « recherche et formation » reste encore à structurer. Le calendrier se veut réaliste et réalisable. Les moyens humains et matériels devront être à la hauteur des ambitions affichées. Les actions ne sont pas exclusives. Il est absolument nécessaire dans ce domaine en pleine évolution de laisser émerger et encourager les initiatives de chacun des acteurs et ainsi de confronter l'ambition que porte ce schéma directeur pluriannuel handicap.

Glossaire

AD'AP	Agenda D'Accessibilité Programmée
AFIJ	Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés
APACHES	Association des Professionnels de l'Accompagnement du Handicap dans l'Enseignement Supérieur
BAIP	Bureau d'aide à l'insertion professionnelle
BIATSS	Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé
BOE	Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi
CA	Conseil d'Administration
CDAPH	Commission Départementale de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CHSCT	Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail
CEERE	Centre Européen d'Enseignement et de Recherche en Ethique
CFVU	Commission Formation et Vie Universitaire
CNRS	Centre National de Recherche Scientifique
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaire
DALI	Direction des Affaires Logistiques Intérieures
DASEN	Directeur Académique des Service de l'Education Nationale
DES	Direction des Etudes et de la Scolarité
DI	Direction Informatique
DPI	Direction du Patrimoine Immobiliser
DYS	Dyslexie, dysphasie, dysorthographe, dyscalculie...
ENGEES	Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg
ENSAS	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg
ERP	Etablissements Recevant du Public

ESPE	Ecole supérieure de professorat et de l'éducation
FEDEEH	Fédération Etudiante pour une Dynamique Etudes et Emploi avec un Handicap
FIPHFP	Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
HECA	Handicap Emploi au Crédit Agricole
IDIP	Institut de développement et d'Innovation pédagogiques
IDEX	Initiative D'Excellence
INSA	Institut National des Sciences Appliquées
ITIRI	Institut de Traducteurs, Interprètes et de Relations Internationales
LISEC	Laboratoire interuniversitaire des sciences de l'éducation et de la communication
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MEEF	Master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation
REFERENS	Référentiel des Emplois-types de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
REME	Répertoire des métiers de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
SCUIO	Service commun universitaire d'information et d'orientation
SFC	Service de Formation Continue
SPSE	Service Prévention Sécurité Environnement
TDAH	Trouble Déficit de l'Attention Hyperactivité
TSA	Trouble du Spectre Autistique

Annexes

Constitution nominative du comité de pilotage et des commissions

Comité de pilotage : Rencontres le 13 mars 2015 et le 5 septembre 2016

Fonction	Nom/prénom	Présent(e)	Excusé(e)
La directrice générale adjointe en charge de l'appui aux missions	Nathalie VINCENT	X	
La vice-présidente déléguée à la réussite étudiante	Pascale BERGMANN	X	
Le vice-président de la vie universitaire	Quentin MENIGOZ	X	
Le vice-président patrimoine	Yves LARMET	X	
Le vice-président Ressources humaines et politique sociale	Hugues DREYSSE	X	
La chargée de mission handicap	Françoise LE JALLE	X	
La coordinatrice SVU - mission handicap	Fabienne RAKITIC	X	
La directrice adjointe des ressources humaines	Brigitte GROSSE	X	
L'assistante sociale des personnels	Angèle PETER	X	
Un représentant de la commission formation et vie universitaire	Pas de candidature		
Un représentant de la commission recherche	Pas de candidature		

Commission 1 : Rencontre le 4 mars 2016

Consolidation des dispositifs d'accueil et développement des processus d'accompagnement des étudiants handicapés dans l'ensemble du cursus universitaire et vers l'insertion professionnelle

Fonction	Nom/prénom	Présent(e)	Excusé(e)
La vice-présidente déléguée à la réussite étudiante	Pascale BERGMANN	X	
La coordinatrice SVU - mission handicap	Fabienne RAKITIC	X	
La chargée d'accueil SVU - mission handicap	Jackie DIDIERJEAN	X	
Un étudiant handicapé	Franck GRAETZ	X	
Deux référentes handicap Espace Avenir	Patricia DEMORIEUX Claire PIECHOWIAK	X	X
Une référente handicap enseignante	Fabienne PENNER	X	
Une référente handicap administrative	Violaine DELARCHAND	X	
La chargée de mission alternance	Anne STEYDLI	X	
Une référente handicap employeur privé	Astrid SAULA		X
Un référent handicap employeur public (chargé de mission RH Conseil départemental Bas-Rhin)	Antoine FILEPPI	X	
Un médecin du SUMPS	Aude ROCHOUX	X	
La référente handicap CROUS	Marie-Odile BRETTE	X	
La référente handicap SUAPS	Josiane WIEDECKER	X	
Une enseignante référente secondaire	Elisabeth GRASSER		X
Un représentant de la commission formation et vie universitaire	Pas de candidature		
Un représentant de la commission recherche	Pas de candidature		

Commission 2 : Rencontre le 19 octobre 2015**Développement de la politique de ressources humaines à l'égard des personnes handicapées**

Fonction	Nom/prénom	Présent(e)	Excusé(e)
Le vice-président ressources humaines et politique sociale	Hugues DREYSSE		X
La coordinatrice SVU - mission handicap / référente étudiants handicapés	Fabienne RAKITIC	X	
La directrice adjointe ressources humaines / référente des personnels handicapés	Brigitte GROSSE	X	
Les deux médecins du service de santé au travail	Anne JANKOWSKI et Elisabeth GAERTNER	X	
L'assistante sociale des personnels	Angèle PETER	X	
Un personnel handicapé	Mohamed ATLAGH	X	
Un personnel valide	Pas de candidature		
Un membre du CHSCT	Dominique SCHLAEFLI	X	
Un personnel encadrant	Dominique SCHLAEFLI	X	
La déléguée régionale du FIPHFH	Isabelle HALB-SIENER	X	
Un référent handicap d'un employeur public (référénte handicap des personnels du CNRS)	Sophie SIMON	X	
Un représentant de la commission formation et vie universitaire	Dominique SCHLAEFLI	X	
Un représentant de la commission recherche	Pas de candidature		

Commission 3 : Rencontre le 16 mars 2016**Développement de l'accessibilité des services offerts par les établissements (accessibilité numérique)**

Fonction	Nom/prénom	Présent(e)	Excusé(e)
Le vice-président finances et stratégie du numérique	Jean-Yves BABST	X	
La coordinatrice SVU - mission handicap / référente étudiants handicapés	Fabienne RAKITIC	X	
Le directeur des usages du numérique	Philippe PORTELLI	X	
Le responsable du centre de culture numérique (CCN) à la DUN	Rodrigue GALANI	X	
Un membre de l'équipe du CCN	François SCHNELL		X
La responsable de l'ingénierie pédagogique et de la médiatisation à la DUN	Christelle IMBERT	X	
Le directeur adjoint de la Direction Informatique (DI)	Julien DUPRE	X	
Deux membres de la DI en charge du volet applicatif de l'accessibilité	Armelle MATHIS et Julien JONCOUR	X	
Un membre de la DI en charge du volet postes de travail et équipements	Yves-Marie BIERSOHN		X
Un membre de l'équipe médias au service communication	Edern APPERE	X	
Un membre de l'équipe ressources au service communication	Bruno BERNARD	X	

Fonction	Nom/prénom	Présent(e)	Excusé(e)
Un concepteur de site au sein d'une composante	Pas de candidature		
Un utilisateur étudiant handicapé	Eva BEYRAND	X	
Un utilisateur personnel handicapé	Michel COORNAERT	X	
Un représentant de la commission recherche	Pas de candidature		
Un représentant de la commission formation et vie universitaire	Pas de candidature		

Commission 4 : Rencontre le 26 mai 2016

Développement de l'accessibilité des services offerts par les établissements (accessibilité au bâti)

Fonction	Nom/prénom	Présent(e)	Excusé(e)
Vice-Président Patrimoine	Yves LARMET	X	
Directeur de la DPI	Daniel JOLIVALT		X
Le technicien Hygiène Sécurité à la DPI, référent handicap	Bruno DUMORTIER	X	
Le responsable du Service Prévention, Sécurité, Environnement au SPSE	Cédric FULLHARDT	X	
Le responsable du Palais Universitaire et du Patio, référent handicap	Matthieu MENSCH		X
Deux représentants du projet Identité complexes	Manon CUCCU Olivier KOHTZ	X X	
La coordinatrice de la mission handicap – SVU-handicap	Fabienne RAKITIC	X	
Un usager (étudiant ou personnel) handicapé	Umberto ZANELLI	X	
Une représentante de la ville de Strasbourg	Marie-Dominique DREYSSE		X
Un représentant de la commission recherche	Pas de candidature		
Un représentant de la commission formation et vie universitaire	Pas de candidature		

Commission 5 : Rencontre le 28 avril 2016

Augmentation de la cohérence et de la lisibilité des formations et des recherches dans le domaine du handicap

Fonction	Nom/prénom	Présent(e)	Excusé(e)
Le premier vice-président, vice-président formation initiale et continue	Michel DENEKEN		
La coordinatrice de la mission handicap	Fabienne RAKITIC	X	
Une enseignante, maître de conférences à la faculté des sciences du sport	Laurence RASSENEUR	X	
Une enseignante, professeur en psychologie du développement cognitif	Elisabeth DEMONT	X	
La chargée de mission handicap et responsable du DEUST sport adapté à la faculté des sciences du sport	Françoise LE JALLE		X
Un membre de l'IDIP	Marion GAUDENZI	X	
Le responsable du Master traduction en audiodescription à l'ITIRI	Sylvain CASHELIN		X
Un(e) étudiant(e) doctorant(e)	Mélanie KRAMER		X
Un représentant de la commission recherche	Céline CLEMENT	X	
Un représentant de la commission formation et vie universitaire	Daniel GRUCKER	X	



Strasbourg, le 10 mai 2011

**Service de la Vie
Universitaire -
Mission Handicap**

Diane DUPRONT
Chef de service

Affaire suivie par

Françoise LE JALLE
Chargée de mission Handicap
flejalle@unistra.fr

Fabienne RAKITIC
Coordinatrice de la mission
handicap
Tel. 03 68 85 63 69
f.rakitic@unistra.fr

Jackie DIDIERJEAN
Chargée d'accueil
Tel. 03 68 85 65 47
jjdidierjean@unistra.fr

**Objet : mise en place d'un réseau de référents handicap dans les
composantes et services de l'université.**

Cher(e)s collègues,

Le Service de la Vie Universitaire, via sa Mission Handicap, souhaite mettre en place un réseau de référents handicap, composé d'un binôme enseignant et personnel administratif, dans les composantes et services de l'Université de Strasbourg.

L'augmentation de plus de 29% du nombre d'étudiants identifiés en situation de handicap par rapport à l'an dernier, la diversité et l'éclatement géographique des demandes, nécessitent de renforcer le travail de proximité engagé, afin de mieux coordonner et de réduire le délai de mise en place des aménagements spécifiques liés au handicap.

Les référents handicap pourront également être amenés à participer aux actions menées en faveur des personnels handicapés à l'université.

Un cahier des charges joint à ce courrier définit les objectifs, le statut, la fonction et les rôles attendus des référents handicap.

Je vous invite à prendre connaissance de ce projet et à en parler au sein de vos équipes, puis à communiquer à la Mission Handicap avant le 30 mai 2011 les noms des personnels enseignant et administratif qui souhaitent s'investir dans la démarche. Le réseau se veut opérationnel à la rentrée universitaire prochaine. Un temps de rencontre-formation sera proposé aux référents tout début juillet.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à ce projet.

Je vous prie de croire, cher(e)s collègues, en l'expression de mes plus cordiales salutations.

Alain BERETZ

**Cahier des charges pour une mise en place de référents handicap
dans les services et composantes (UFR, écoles, instituts)**

de l'Université de Strasbourg

Opérationnel à compter de la rentrée 2011

1. Un réseau de référents handicap : pourquoi ?

- Optimiser l'action de la Mission Handicap
- Réduire le délai de mise en place des aménagements spécifiques par un travail de proximité renforcé
- Veiller à la gestion quotidienne des problèmes qui pourraient surgir au sein de la composante ou du service
- Faire de la question du handicap l'affaire de tous par un déploiement efficace de l'activité de la Mission Handicap et une implication d'autres acteurs dans le dispositif

2. Statut et fonction du référent handicap

Le référent handicap est un **binôme** composé d'un enseignant ET d'un personnel administratif, **volontaire**. Ce binôme est le **relais de proximité** sur les questions liées au handicap dans chaque service et chaque composante.

L'enseignant et le personnel administratif choisissent cette fonction comme une activité intégrée à leur mission principale à l'Université, parce qu'ils souhaitent participer à l'intégration des étudiants et/ou des personnels à l'Université. Ils participent ainsi pleinement à la politique handicap de l'Université. Enseignants et personnels administratifs référents travaillent ensemble de façon complémentaire et coordonnée.

Le référent handicap s'engage à respecter la **confidentialité** des informations qui pourraient lui être transmises dans le cadre de sa fonction, par les étudiants et/ou personnels ou par les services en charge du handicap à l'Université de Strasbourg (Mission Handicap, Service Universitaire de Médecine Préventive et de la Promotion de la Santé [SUMPS], médecine du travail).

Le référent handicap est clairement identifié dans son service ou sa composante comme la personne ressource en matière de handicap, reconnue pour ses compétences et venant en appui à la Mission Handicap. Son nom, son rôle, sont visibles sur tous les supports de communication (guide des études, portail, site de la composante ou du service, panneau de la vie étudiante, etc.).

3. Rôles attendus du référent handicap

Le référent handicap d'un service ou d'un composante est l'intermédiaire entre la Mission Handicap de l'Université de Strasbourg et les étudiants et/ou personnels en situation de handicap concernés. Il fait également le lien avec les équipes pédagogiques, les secrétariats, la scolarité.

Accueil et orientation de l'étudiant et/ou du personnel handicapé

Le référent handicap accueille, s'ils le souhaitent, les étudiants et/ou personnels handicapés qui ont été reçus au préalable par la Mission Handicap, le SUMPS ou la médecine préventive et qui ont, pour les étudiants, fait une demande d'aménagements de leur parcours et/ou des examens ou concours ; pour les personnels, qui souhaitent des informations sur les questions de handicap.

Le référent handicap peut être amené à repérer des étudiants et/ou personnels en situation de handicap. Il peut les informer des possibilités d'aménagements, de l'existence des services pouvant les aider dans leur parcours.

Lien au sein du service ou de la composante

Le référent handicap informe les membres de l'équipe pédagogique et administrative des besoins spécifiques de chaque étudiant en situation de handicap, sur la base de la copie de l'avis médical communiquée par la Mission Handicap. L'avis médical précise la demande d'aménagement : par exemple, temps majoré pour les examens, adaptation de sujets pour les personnes mal voyantes, matériels spécifiques, etc).

Concernant les étudiants handicapés, le référent handicap aide la Mission Handicap dans la recherche et la constitution d'un vivier d'étudiants susceptibles d'assumer la fonction de secrétaires d'examen.

Lien avec la Mission Handicap

Le référent handicap communique à la Mission Handicap toute information utile à l'exercice de la mission globale d'intégration des étudiants et/ou personnels handicapés (par exemple, les problèmes d'accès aux locaux, les besoins en matériels spécifiques, les problèmes liés à la sensibilisation des équipes, etc).

La Mission Handicap s'engage à transmettre au référent handicap toute information, donnée, jugée utile concernant les personnes handicapées identifiées dans son environnement proche.